Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260824-DELIB782026C-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2026

Annule et remplace, pour erreur matérielle, la délibération n°78/2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois d'août, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, adjoints,
Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Ségolène SAVARY, M. Jean-Louis NICOLLE,
M. Antoine DESBLES, Mme Guylène LAMBERT, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Guylène LAMBERT
Date d'envoi de la convocation : 18 août 2026
Absents excusés : Mme Maëva FOUGERES BLIE (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL), Mme Chantal JOLY (a donné procuration de vote à Mme Dominique-Anne MASLO)
Absents : Mme Carole DIEUMEGARD, M. Antoine MAURET

Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 11** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 78/2026/C – 5.2 DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégations au Maire :
Conformément à la délégation consentie à Monsieur Le Maire par le Conseil Municipal, par délibération n°30/2026 en date du 30 mars 2026 :

- **Au titre des dépenses de marchés de travaux, de fournitures et de services inférieures à 10 000 € HT ainsi que tous les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget :**

OBJET	MONTANT
Ordinateur portable (Sidetech)	969.08 € HT - 1 162.89 € TTC
Défibrillateur (Cardiac Safe)	965 € HT - 1 158 € TTC
Maintenance 2 défibrillateurs	160 € HT – 192 € TTC
Suppression branchements éclairage public Croix de rouger – bas de rouger	294 € HT – 352.80 € TTC (x 2)
Marché de la réhabilitation d'un immeuble en une cellule commerciale et 3 logements locatifs sociaux – entreprise SCD Bretagne – lot 1 Curage – démolition : Avenant n°1 -	Montant : 2 700 € TTC soit 2 700 € TTC à la charge de la commune

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260824-DELIB782026C-DE

➢ **Au titre de la délivrance et la reprise des concessions du cimetière :**

Date	Objet	Durée	Montant
03/07/2026	Nouvelle concession 2m² Carré A – rang 1 – emplacement 6	30 ans	72 €
21/07/2026	Nouvelle concession 2m² carré A – rang 4 – emplacement 72	30 ans	72 €

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu des décisions du maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 4 septembre 2026
et transmission en Préfecture, le 4 septembre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 24 août 2026

La Secrétaire de Séance
Guylène LAMBERT

Le Maire
Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh